



Département des Bouches-du-Rhône
Commune de MAUSSANE LES ALPILLES
Plan Local d'Urbanisme

6.2 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLU approuvé le : 06/07/2017
Mise à jour n°1 du plan des SUP arrêtée le : 14 septembre 2017
Mise à jour n°2 du plan des SUP arrêtée le : 29 mai 2019
Mise à jour n°3 du plan des SUP arrêtée le : 23 août 2022

CITADIA conseil - EVEN Conseil

Culture et communication, environnement et cadre de vie

- ★ AC1 Monument Historique
- AC1 Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 Servitude de protection d'un site inscrit
- AC2 Servitude de protection d'un site classé

Santé

- AS1 Servitude attachée à la protection des eaux potables ou minérales

Transport, Environnement et cadre de vie

- EL2 Servitude en zone submersible
- Servitude de réhabilitation d'un ancien site de stockage de déchets non dangereux

Industrie

- I1 Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses
- I3 Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de matières dangereuses

Intérieur

- Int1 Cimetière
- Int1 Servitude relative aux cimetières

Postes et Télécommunication

- PT1 Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.
- PT2 Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception
- PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

Transport

- T5 Servitude aéronautique de dégagement des aérodrômes civils et militaires

